

## FORFAIT SÉRÉNIS

**Entre :** DOC'UP, 20 rue d'Arras - 92000 Nanterre, d'une part

**et :**

Raison sociale : MAIRIE DE TRIGNAC.....

Adresse : 11 PLACE DE LA MAIRIE - 44570 TRIGNAC .....

Téléphone : +33 2 40 45 82 25 .....

Ci-après dénommé le "Client", d'autre part,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 044-214402109-20260422-DE\_20260409\_15-CC



**Il est convenu ce qui suit :**

### LES SERVICES DU FORFAIT SÉRÉNIS

DOC'UP s'engage à fournir au Client pour sa machine à affranchir, à compter de la date de signature du présent avenant et pour toute la durée de l'année en cours, les services suivants constituant le Forfait Sérénis :

**SERVICE N°1 :** La mise à jour des tarifs postaux disponibles dans la machine à affranchir, quel que soit le nombre de modifications décidées par La Poste.

**SERVICE N°2 :** L'accès prioritaire à la hot-line DOC'UP.

### TARIF ANNUEL DU FORFAIT SÉRÉNIS

DOC'UP s'engage à maintenir **un coût annuel fixe** pour le Forfait Sérénis pendant toute la durée du contrat location-entretien Machine à affranchir du Client.

**Modèle et numéro de la machine à affranchir :** .....

**Cocher le forfait correspondant :**

Mise à Jour à \_\_354\_\_€ : \_\_245\_\_ € HT avec Sérénis

Le Client trouvera au verso de ce document les conditions générales du Forfait Sérénis dont il reconnaît expressément avoir pris connaissance.

**Date :** 26/03/2026

**DOC'UP**

**Le Client**

Nom et qualité :

Mention "Lu et approuvé", signature et cachet

**Document à nous retourner impérativement par email à l'adresse [serviceclients@doc-up.fr](mailto:serviceclients@doc-up.fr) pour activer votre Forfait Sérénis**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Article n°1 - Principe général

Le Forfait Sérénis constitue un avenant au contrat de location-entretien Machine à affranchir. Le Client bénéficie du Forfait Sérénis pour la machine à affranchir expressément citée dans cet avenant. Tous les termes du contrat de location-entretien Machine à affranchir restent par ailleurs inchangés.

### Article n°2 - Durée de l'engagement

Le Forfait Sérénis est souscrit pour la durée de l'année 2026 restant à courir. Il est ensuite tacitement renouvelable pour une durée d'un an (12 mois) et ce jusqu'au terme du contrat de location-entretien Machine à affranchir auquel il est attaché.

### Article n°3 - Coût du Forfait Sérénis

Le coût annuel du Forfait Sérénis est fixe pour toute la durée du contrat de location-entretien Machine à affranchir auquel il est attaché.

### Article n°4 - Mise à jour des tarifs postaux

En souscrivant le Forfait Sérénis, le Client bénéficie sans aucun frais supplémentaire de toutes les mises à jour des tarifs postaux disponibles dans sa machine à affranchir décidées par La Poste. Les frais de connexion liés à l'article 7 du Contrat OR sont à la charge du client.

### Article n°5 - Accès prioritaire à la hot-line

En souscrivant le Forfait Sérénis, le Client bénéficie d'un accès prioritaire lorsqu'il appelle le Service Clients (au 0 825 825 661 - 0,15 € / mn). Le numéro de téléphone du Client est immédiatement reconnu par le standard automatique de DOC'UP et l'appel est orienté prioritairement vers le premier Conseiller Clients DOC'UP disponible.

### Article n°6 - Facturation

Pour l'année 2026, la différence entre le coût de la mise à jour du 01/01/2026 facturée et le coût du Forfait Sérénis sera remboursée par DOC'UP.

La facturation du Forfait Sérénis sera ensuite faite en début d'année civile.